

COMMUNE DE LABERGEMENT-LES- SEURRE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 7 décembre 2017 à 20h00 à la mairie sous la présidence de M Jean-Pierre Fleury, Maire.

Etaient présents :

Mesdames DUFOUR Joëlle, BIDAULT Marie-Françoise, Messieurs FLEURY Jean-Pierre, BARISSET André, POULET Daniel, JEANNIARD Pascal, LE VACON Maurice, THOMAS Ludovic, CAMPOS Laurent, HERCHUEL Christophe, POULET Robert

Procurations : JARDON Stéphane à THOMAS Ludovic, ROUSSINE Evelyne à FLEURY Jean-Pierre

Absent : PACAUT Christian

Secrétaire de séance : Joëlle DUFOUR

En ouverture de séance, le Maire demande aux conseillers si le procès-verbal de la précédente réunion appelle de leur part des remarques ou oppositions.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 19 octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

I) Festivités de fin d'année :

Les conseillers municipaux, répartis en 6 équipes seront chargés de distribuer les colis de Noël entre le vendredi 15 et le dimanche 17 décembre. La distribution des friandises aux pensionnaires de la maison de retraite aura lieu le dimanche 17 décembre.

Les illuminations de Noël seront installées le mercredi 13 décembre.

II) Rapport des commissions :

Forêt :

Affouages 2017/2018 : Les affouagistes des lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, parcelle 27A, 27B, 28A et 22 B (bordure de champ) doivent respecter les cultures, ne pas mettre de branchage dans le fossé. Le brûlage est autorisé. Le façonnage doit être terminé avant le 15 avril 2018. Le non respect de ces règles entraînerait la suppression de l'affouage l'année suivante

Voirie :

Le dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental pour les travaux de voirie 2018 est complet.

Affaires scolaires :

Suite à la visite de l'inspecteur d'académie, si les effectifs restent stables, il ne devrait pas y avoir de nouvelle fermeture de classe.

IV) Affaires diverses :

Terrain des Toupes :

Le conseil municipal accepte le devis de 1976 € pour déplacer le portail sur le terrain des toupes.

Communauté de communes Rives de Saône :

Selon la loi NOTRE les ZAE (Zones d'Activités Économiques) sont reprises par les communautés de communes.

Afin de respecter ces dispositions, les ZAE de Brazey-en-Plaine et Saint-Usage sont donc reprises par la communauté de communes Rives de Saône, les terrains restent propriétés

des communes alors que les transactions économiques seront gérées par la communauté de communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Informations diverses

Vœux du Maire :L'ensemble des habitants est convié le vendredi 5 janvier à 19 heures à l'école, salle de motricité.

Chiens errants : Ces derniers mois, face à la recrudescence des chiens errants sur l'étendue du territoire communal, la municipalité souhaite sensibiliser les propriétaires de chiens, afin de leur rappeler de ne pas laisser divaguer les animaux domestiques, seuls et sans maître.